

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 16 octobre 2023**

**Délibération n° CP-2023-2704**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Quincieux

Objet : Centre-bourg îlot des Flandres - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jean-Claude Ray

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Crespy (pouvoir à M. Seguin), Mme Dehan (pouvoir à M. Ray), M. Marion (pouvoir à Mme Brunel), Mme Vacher (pouvoir à Mme Khelifi).

**Commission permanente du 16 octobre 2023****Délibération n° CP-2023-2704**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Quincieux

Objet : Centre-bourg îlot des Flandres - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Maîtrise d'ouvrage urbaine

La Commission permanente,

Vu le rapport du 27 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération centre-bourg îlot des Flandres fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon et la Commune de Quincieux ont décidé de lancer les études d'architecte en chef visant à requalifier et densifier le centre-bourg de Quincieux sur un périmètre d'environ 2,3 ha, structuré autour de 3 grands îlots :

- l'îlot des Flandres, situé entre le jardin de la Mairie et la rue des Flandres,
- l'îlot Saint-Laurent, situé au sud du chemin Saint-Laurent et à l'est de la route de Chasselay,
- l'îlot route de Neuville, situé entre la route de Neuville et la rue des Flandres.

Les objectifs visent plus précisément :

- le réaménagement des espaces publics centraux autour de la Mairie et de l'église,
- la requalification du parc de la Mairie,
- la restructuration du schéma viaire : élargissement de la rue des Flandres et du chemin Saint-Laurent, reconfiguration du carrefour route de Neuville - rue des Flandres.

Et, autour de ces espaces publics requalifiés :

- le développement, à terme, d'environ 130 logements répartis sur les 3 îlots, dont une résidence seniors autonomie,
- la construction d'une maison de santé au sein de l'îlot des Flandres,
- le renforcement de la trame commerciale en complémentarité des commerces existants,
- la relocalisation de la Maison des associations dans l'ancienne cure réhabilitée.

Ces 2 collectivités maîtrisent une part significative du foncier du centre-bourg. La totalité des fonciers de l'îlot des Flandres sont propriété de la commune ou de la Métropole.

Les acquisitions foncières seront poursuivies par la Métropole et la Commune sur l'îlot Saint-Laurent.

## II - Individualisation partielle d'autorisation d'engagement

Il s'agit donc de :

- lancer la mission d'urbaniste, architecte paysagiste en chef et d'expertise qualité environnementale de l'urbanisme et du bâti et d'évaluation patrimoniale (assistance à maîtrise d'ouvrage d'une durée de 2 ans, renouvelable une fois). Le montant prévisionnel de cette mission s'élève à 300 000 € HT,

- réaliser les études thématiques complémentaires, dont une étude stationnement qui sera lancée en septembre 2023. Une actualisation de l'étude de programmation commerciale sera également nécessaire. Le montant prévisionnel de ces études thématiques complémentaires est estimé à 80 000 € HT,

- poursuivre les acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement de la rue des Flandres et à la réalisation du programme de logements sur l'îlot Saint-Laurent. Le montant prévisionnel s'élève à 900 000 € HT.

Il est proposé, pour mener à bien cette phase d'études et d'acquisitions foncières complémentaires, d'engager une autorisation partielle d'un montant de 1 280 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - le lancement d'une consultation d'architecte urbaniste paysagiste en chef, d'expertise qualité environnementale de l'urbanisme et du bâti et d'évaluation patrimoniale,

b) - la réalisation d'études thématiques complémentaires,

c) - la poursuite des acquisitions foncières.

2° - **Décide** l'individualisation partielle de l'autorisation d'engagement globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 280 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 487 350 € HT en 2023,
- 120 000 € HT en 2024,
- 562 650 € HT en 2025,
- 50 000 € HT en 2026,
- 60 000 € HT en 2027,

sur l'opération n° 4P06O8629.

3° - **Le montant à payer** sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2023 et suivants - chapitre 011, pour un montant de 1 280 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 17 octobre 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231016-310659-DE-1-1 Date de télétransmission : 17 octobre 2023 Date de réception préfecture : 17 octobre 2023
---